Tiers payant contre biosimilaires : oui mais...

Compte Test - 2025-06-22 21:49:03 - Vu sur pharmacie.ma

La mise en place d'un dispositif de tiers payant conditionné à l'acceptation des biosimilaires par les patients constitue une piste sérieusement envisagée par les syndicats de pharmaciens d'officine, notamment la FSPF et l'USPO. L'objectif est de favoriser l'essor des biosimilaires en ville, où leur taux de pénétration reste limité (30 %), contrairement à l'hôpital (90 %). Selon les syndicats, cette mesure incitative pourrait être intégrée au prochain Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), après discussions avec les pouvoirs publics. L'idée est simple : accorder le bénéfice du tiers payant uniquement aux assurés qui acceptent de substituer le médicament biologique de référence (bioréférent) par un biosimilaire. Cette stratégie s'inspire de celle mise en place pour les génériques en 2012. Toutefois, les syndicats reconnaissent que le marché des biosimilaires doit encore mûrir pour garantir une mise en œuvre efficace et durable.

Les avantages du dispositif sont multiples. Les pharmaciens en bénéficieraient directement via de meilleures conditions commerciales, augmentant ainsi leur marge sur les biosimilaires. Pour l'Assurance maladie, l'enjeu est financier : de nombreux brevets arrivent à échéance et les prix des biosimilaires sont nettement inférieurs à ceux des bioréférents. La substitution permettrait donc d'importantes économies à long terme. Cependant, plusieurs obstacles restent à surmonter. L'approvisionnement en biosimilaires n'est pas toujours fiable, avec des tensions sur certaines molécules, ce qui compromet la continuité des traitements et peut freiner leur acceptation par les patients. Le choix limité de laboratoires pour certaines molécules réduit aussi la marge de manœuvre des pharmaciens. Par exemple, pour le ranibizumab (Lucentis), utilisé dans le traitement de pathologies oculaires, le format des biosimilaires (flacons) diffère du médicament de référence (seringue préremplie), ce qui freine leur adoption par les prescripteurs. Autre condition essentielle pour assurer le succès du dispositif : permettre aux pharmaciens d'acheter les biosimilaires au prix fabricant via les grossistes-répartiteurs, comme c'est déjà le cas pour les génériques. Aujourd'hui, l'achat au prix grossiste réduit fortement la rentabilité des biosimilaires pour les officines, freinant leur diffusion. En somme, bien que prometteur, le tiers payant contre biosimilaires nécessite encore des ajustements techniques et logistiques pour devenir une réalité opérationnelle.